



Bon de commande sans métré de cuisine

Par **delba70**, le **11/05/2014** à **17:34**

Bonjour,

J'ai fait la grande erreur de passer un bon de commande sans métré auprès d'un cuisiniste après 4h de lavage de cerveau. Je vous passe les détails qui sont toujours les mêmes, et bien entendu je regrette mon erreur

Bref, je veux réparer mon erreur un conseiller juridique m' a dit que je ne pouvais plus rien faire.

En lisant sur internet j'ai lu que aucun bon de commande n'est valable s'il n'y a pas eu de métré avant.

Pouvez vous m'aider ?

En sachant que sur notre bon de commande il y a préciser devis réaliser suivant les cotes données par le client.

Nous leur avons donner des cotes approximatives.

Merci de vos réponse